

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 25 Octobre 2018 à 20H00

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 16/10/2018.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Jean Morvant, Christian Le Danvic, Broussot Mikael, Oliviero Maxime, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Gérard Pierre, Patrick Pomme, Daniel Le Rouzic.

Etait absente : Sandrine Pérès (excusée)

Secrétaire de séance : Caroline Le Morzadec

1 – Commission « travaux »

- Programme voirie 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme voirie proposé par la commission des travaux au titre de l'année 2019. Ce programme consiste à réaliser des revêtements en enrobés :

- route de Roscaday,
- route de Pentaillo,
- route de Purit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le programme proposé,
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le devis retenu,
- Sollicite une subvention du Département dans le cadre du PDIC et le fonds de concours de Pontivy Communauté.

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme voirie en agglomération proposé par la commission des travaux au titre de l'année 2019. Ce programme consiste à réaliser des revêtements en enrobés :

- rue du Presbytère,
- rue Yves le Calvé,
- ruelle du Stade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le programme proposé,
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le devis retenu,
- Sollicite une subvention du Département dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale, le fonds de concours de Pontivy Communauté.

- Changement des portes à l'église Notre Dame de Lorette

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs portes de l'église Notre Dame de Lorette sont vétustes et ne sont plus aux normes et doivent être changées. Un devis a été demandé à Monsieur BOISSERAND artisan spécialisé dans la restauration des monuments historiques, le 1^{er} devis comprend le changement de la porte d'entrée et du sas, la restauration de la double porte

d'entrée qui n'est plus aux normes de sécurité et un second devis avec pour variante le changement de la double porte en porte d'entrée à deux vantaux en chêne.

Monsieur Broussot Mikaël estime qu'il serait dommage d'engager des travaux sur une porte qui n'est pas aux normes et qui pourrait être à changer dans quelques années. Monsieur le Rouzic Daniel confirme cet avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis proposé et autorise le Maire à le signer,
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2019,
- Sollicite un fonds de concours de Pontivy dans le cadre de la restauration du patrimoine.

Le Maire propose de solliciter le comité paroissial pour une participation financière comme le font tous les comités de chapelles lorsque des travaux de restauration sont engagés.

Madame Le Morzadec Eliane propose de soumettre une demande de subvention à la Région dans le cadre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

- **Construction d'un terrain multi-sports**

Lancement de la procédure d'appel d'offres

Dans le cadre de l'appel à projet " jeunesse et citoyenneté" du Pays de Pontivy, les jeunes de la commune de Séglien âgés de 10 à 16 ans ont émis le souhait de créer un terrain multi-sports communal.

Le projet des jeunes s'inscrit dans une démarche de développement des échanges intergénérationnels et du maintien du lien social pour une commune rurale comme Séglien afin de conserver un dynamisme dans le centre bourg.

Suite aux différents échanges entre les jeunes et les élus, il a été décidé de retenir le site complexe sportif en centre bourg qui correspond aux objectifs fixés.

Suite à la présentation du projet par les jeunes au Pays de Pontivy, le Comité unique de Programmation a émis un avis favorable au projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'inscrire le projet de création d'un terrain multi-sports au budget 2019,
- autorise le Maire à lancer la consultation et à signer tous les documents relatifs au marché.

Demande de subvention et fonds de concours à Pontivy Communauté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire le projet de création d'un terrain multi-sports au budget 2019 suivant l'estimatif du devis, sollicite une subvention du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale ainsi que le fonds de concours de Pontivy Communauté. Le Maire rappelle qu'une subvention de 7 000.00€ a été accordée à la Région.

- **Logement communal**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de l'ensemble multiservices – locatif, sis Place de l'Eglise, sont en cours d'achèvement.

Par délibération en date du 05/07/2018 le Conseil Municipal a missionné SOLIHA Morbihan (ex PACT-ARIM) afin de réaliser la démarche relative au conventionnement du logement locatif au niveau social (PLUS) à l'aide d'une convention sans travaux. Le calcul du loyer se fera sur une base de 4.9€ par m² de surface habitable multiplié par un coefficient de structure (calculé à 0.9499) majoré d'une surface utile de 9m² pour la terrasse. Le loyer calculé par les services de l'Etat serait de 398.04€/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté pour un logement en acquisition/amélioration éligible au PLUS en secteur 4, dans le cadre de l'aide à la création de logements sociaux.

2 – Pôle « Administration – Personnel »

- Secrétariat de mairie, information sur le demi-poste vacant

Le Maire rappelle que l'agent qui occupait le poste d'adjoint administratif à mi-temps était en arrêt de longue maladie du 2/10/2014 au 28/01/2018, que suite à sa demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée d'un an à compter du 29 janvier 2018, l'agent ne s'est pas manifesté sur son projet de réintégration ou de prolongation de disponibilité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste à compter du 1^{er} décembre 2018 et de saisir le comité technique du Centre de Gestion. Même si le poste est supprimé l'agent peut demander à le réintégrer, dans le respect des règles l'agent doit informer l'employeur 3 mois avant la fin de la mise en disponibilité (soit le 29 octobre) de son intention. Si l'agent ne se manifeste pas, un courrier lui sera adressé en novembre et éventuellement un second courrier en janvier 2019 pour une mise en demeure.

Depuis le mois d'avril le poste n'a pas été remplacé mais il est nécessaire de le pourvoir en 2019.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Pays de Pontivy va être supprimé, que des personnes compétentes seront à la recherche d'un emploi.

Monsieur le Rouzic Daniel estime que le poste doit être remplacé d'autant plus qu'un lien était fait entre l'école et la médiathèque et qu'il est important de le maintenir. Le Maire précise que les bénévoles de la médiathèque assurent très bien ce lien en attendant la nomination d'une personne.

3 – Budget CCAS

- Suppression du budget au 31/12/2018

Le Maire explique que la loi n°2015-91 du 7 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le bureau du CCAS réuni le 22 octobre a décidé de supprimer le budget du CCAS du fait de sa faible activité, les membres actuels feront partie de la commission action sociale mais les décisions seront prises par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de supprimer le budget CCAS à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires (transfert de l'excédent s'il y a lieu au Budget Commune) ou autres.

- Intégration des soldes dans le budget « Commune » pour l'année 2019

Après le vote du compte administratif 2018 du CCAS, les soldes constatés seront transférés au budget communal.

4 – Demande de subvention exceptionnelle

- Le comité des fêtes de Séglien organise un cyclo-cross le 1er décembre 2018 sur la commune. A ce titre le comité des fêtes sollicite une subvention de la commune, un bilan prévisionnel a été présenté.

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaitent encourager les bénévoles de l'association qui

s'impliquent dans l'animation de la commune et donnent un accord de principe à l'unanimité.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une subvention exceptionnelle de 700€ au comité des fêtes.

5 – Dossier « frelons asiatiques »

- Bilan et compte rendu de l'année 2018 (M. Pomme Patrick)

Le protocole de lutte contre les frelons asiatiques a été mis en place en 2015 à l'initiative de Joël l'Abbé, sénateur du Morbihan. Le Département, les communes et les communautés de communes participaient à la destruction des nids, suite à la loi Notre seules les communes et communautés de communes s'y impliquent.

Enquête sur l'action de piégeage :

En 2016, 300 reines fondatrices piégées sur 12 sites

En 2017, 1 000 reines (47 nids découverts) sur 22 sites

En 2018, 600 reines (17 nids découverts) sur 18 sites

Il est constaté un changement de comportement des frelons asiatiques, les nids se situent plus bas.

M. Pomme répertorie tous les nids et leurs coordonnées GPS.

Le Maire remercie Patrick pour son implication

Questions diverses

- Rétrocession de concession

Le Maire informe le Conseil Municipal que les ayants-droits de la concession ELIAS-LE ROCH sollicitent la rétrocession de la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- Concession n°121 acquise le 31/01/1946 à perpétuité 2m²
- Concession n°308 acquise le 20/01/1971 à perpétuité 3m²

Emplacement au cimetière communal : A23.5

La concession est vide de toute sépulture suite à l'exhumation des corps. Les ayants-droits ont déclaré vouloir rétrocéder gratuitement la concession à la Commune de Séglien afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la concession ELIAS-LE ROCH.

Concernant le cimetière, Mikaël Broussot évoque la construction d'un caveau communal car il n'en existe plus.

- Répertoire Électoral Unique

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique et de la réforme de la gestion des listes électorales, le Conseil Municipal doit adresser au Préfet sa proposition de conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle à compter du 1er janvier 2019.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants la commission de contrôle est composée de 3 membres minimum :

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à défaut le plus jeune du Conseil Municipal.
- 1 délégué de l'administration
- 1 délégué du Tribunal de Grande Instance

Le Maire informe le Conseil Municipal des exceptions à la composition de la commission, le conseiller municipal proposé ne peut être :

- le Maire,

- les adjoints titulaires d'une délégation,
- les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Après en avoir délibéré et après acceptation de chacun des élus, le Conseil Municipal décide de proposer :

- Monsieur Jean MORVANT, conseiller municipal titulaire,
- Monsieur Mikaël BROUSSOT, conseiller municipal suppléant.

Déploiement de la fibre optique (Mr Le Rouzic Daniel)

La carte de déploiement de la fibre optique est parue dans la presse, Séglien devait figurer dans la 1ere tranche (2018-2020), constate que Séglien n'est plus dans la 1ere tranche ni dans la 2^{ème} mais seulement dans la 3^{ème} tranche prévue à partir de 2024 pour que ce soit opérationnel en 2030 ce qui est très déplorable.

Le projet est piloté par le Département et Mégalis Bretagne.